

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

PROCES-VERBAL – SEANCE DU 07 juillet 2024

Le dimanche 07 juillet 2024 à 18 heures 30, les membres du Conseil Municipal de la Commune de LACROPTE, dûment convoqués le 02 juillet 2024, se sont réunis en session ordinaire à la Mairie, sous la Présidence de Mme FAURE Claudine, Maire.

Présents :

C. FAURE , G.BASHFORD, F. RAMINE, , S. VIDOTTO, D. PRIVAT- A. MONTAURIOL, M.CHEVREUX, I.FAURE, F.LADEUIL, C. LANDREVIE

Absents et excusés : M.J LANCE (procuration F.Ladeuil), T. DUFRAIX (procuration C.Faure), JM.CHINOUILH, R. LESTANG, JL BERNARD(procuration G.Bashford)

Présents : 10

Absents : 5

Quorum atteint

La séance est ouverte à 18 heures 40, Isabelle Faure a été élue secrétaire de séance.

* * * * *

ORDRE DU JOUR

- Renouvellement convention missions temporaires
- Point travaux extension mairie
- Participation festivités à venir
- Programme travaux voirie
- Questions diverses

- **Renouvellement convention missions temporaires**
Mme Le Maire fait part au conseil municipal du renouvellement de la convention des missions temporaires gérée par le centre de gestion de la Dordogne.
Pour rappel, le centre de gestion rémunère directement l'agent et ensuite facture la mission à la collectivité.
Le CM délibère et accepte le renouvellement de cette convention.

- **Point travaux extension mairie**
Le commencement des travaux est prévu mi-juillet.

- **Participation festivités à venir**
Armelle Montauriol expose au conseil municipal le déroulement de la manifestation « marché des artistes et artisans d'art » fixé le 11 juillet prochain sous la halle.

- **Programme travaux voirie**
- D.Privat et G.Bashford ont fait le point des chemins nécessitant des travaux de voirie à programmer. 3 devis vont être demandés (Lagarde Laronze/Bellot/Muret)
Du point à temps est prévu sur la voirie courant juillet.
Les travaux de fauchage commenceront le 08/07 pendant environ 10 jours sur les routes de la commune.
Un courrier a été transmis au propriétaire d'une parcelle sise sur la Route des Bâtons lui demandant d'élaguer les arbres qui penchent sur la voie publique et qui s'avèrent dangereux.
Deux arbres sont à couper pour des raisons de sécurité : une sapinette derrière la mairie et un acacia derrière l'église. Une équipe est à mettre en place rapidement.

➤ **Questions diverses**

- Suite au rapport du contrôle technique du camion plateau, il était nécessaire d'effectuer des réparations sur ce véhicule. Ces travaux ont été réalisés.
- Evocation de la taxe sur les logements commerciaux vacants : ce sujet sera mis à l'ordre du jour lors de la réunion du conseil municipal de septembre 2024.

Séance levée à 20 heures.